



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-17

Membres : 11  
Présents : 10  
Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le 24 avril, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Grenaille Romain-Bérenger, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

Présents : Grenaille Romain-Bérenger, Février Claudine, Ristroph Stéphane, Grellety-Magne Marie-Christine, Vendrely Romain, Dufournaud Gaëlle, Bulmé Cyril, Goupillou Claire, Pejout Jean-Luc, Valadas Hervé

Excusés : Vergnoux Nathalie qui donne pouvoir à Valadas Hervé

Madame Goupillou Claire est nommée secrétaire de séance

### Commission communale des impôts directs (CCID). Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 26 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes l'article 1650 du CGI.

Liste des noms :

Marie-Christine COUSTY

Marie-Laure DUHAMEL

Patricia VILLEJOURBERT

Martine BONNEBLANC

Michel FAURE

Laetitia LOULIER

Roger CLEDAT

Virginie DAVID

Sandrine NOUHAUD

Laurence SAGE

Yannick LENOIR

Magalie LEPETIT

Françoise FOREST

Evangelista DI PIPIY PANFI

Matthieu GRENIER

Véronique JOUIN

Eric DEGUY

Mélanie DEBERNARD

Jean-Triskel RODRIGUEZ

Thibaut de Gentil De Rosier

Roselyne PAROUTY

Jean-Pierre LYRAUD

Frédéric BATTUT

Patrick BATAILLE

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 087-218704203-20260424-2026\_17-DE



CERTIFIE EXECUTOIRE  
TRANSMIS EN PREFECTURE

SECRETAIRE DE SEANCE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

Pour copies conformes.

Au CHATENET en DOGNON, le 24 avril 2026

Le MAIRE, GRENAILLE Romain-Bérenger

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Grenaille'.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité*